

Le Centre Provisoire d'Hébergement (CPH)

Un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale pour personnes réfugiées

MISSION DU SERVICE

Le CPH a la qualité de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), spécialisé dans l'accueil et l'accompagnement des réfugiés et des bénéficiaires de la protection subsidiaire. Sur décision de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), le service prend en charge des familles, des couples, avec ou sans enfants, et des personnes isolées, qui ont été repérés comme ayant davantage besoin de temps d'hébergement et d'accompagnement, avant de pouvoir vivre de façon autonome en France. Cette prise en charge de 9 mois peut être, exceptionnellement, prolongée pour 3 mois.

Le CPH a pour finalité d'aider les personnes à s'intégrer progressivement dans la société française, tant sur les plans administratifs, que sociaux et économiques. L'équipe réalise un accompagnement social global personnalisé : accès aux droits civiques et sociaux, à la vie sociale, à l'apprentissage linguistique ; sortie vers un hébergement ou un logement ; accompagnement vers l'accès aux soins et la santé et insertion professionnelle. Les salariés peuvent aussi fournir une aide dans les actes de la vie quotidienne et soutenir les résidents dans leur parentalité, selon les besoins de chacun.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **personnes accueillies** : 96 personnes

Sexe : 35 femmes ; **61 hommes**

Âge :

- 0 - 18 ans : 31 personnes ;
- 18 - 25 ans : 23 personnes ;
- **25 – 45 ans : 36 personnes ;**
- 45 ans et+ : 6 personnes.

Durée moyenne de séjour : 17 mois

Taux d'occupation : 97,92 %



Année d'ouverture : 2018

Nombre d'ETP : 3,5

Nombre de places : 50 (32 à Pau et 18 à Orthez)

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Des personnes au profil diversifié

16 nationalités ont été accompagnées par notre service en 2024. **31 % des personnes accueillies sont originaires d'Afghanistan**, 10,5 % du Nigéria, 7,6 % de Somalie, 6 % de Russie et 5 % du Venezuela et d'Albanie. **34,5 % sont des personnes isolées**, dont 6 % sont âgées de moins de 25 ans.

Cette année, suite à **2 réunifications familiales**, 8 personnes ont pu rejoindre leur famille au CPH.

| L'insertion professionnelle, une priorité nécessitant un fort partenariat

La demande d'insertion professionnelle est une priorité fréquemment exprimée par les résidents du CPH. Répondre à cette demande et y apporter un accompagnement efficace nécessitent une connaissance approfondie et une coordination précise avec les dispositifs existants, afin de permettre, pas à pas, l'atteinte de cet objectif. Cependant, les personnes bénéficiant du statut de réfugié rencontrent de nombreux obstacles dans leur parcours d'intégration professionnelle. **L'absence de titre de séjour constitue l'un des freins majeurs**, les privant de la possibilité d'accéder aux formations nécessaires. **Les délais d'obtention de ce titre, qui ne cessent de s'allonger**, retardent considérablement le démarrage de leurs projets professionnels. En conséquence, alors qu'en 2022, 59 % des résidents quittaient le CPH avec un emploi, en **2023, 31 % des résidents étaient en situation d'emploi ou engagés dans une formation à leur sortie du service et 37 % en 2024**. Cette baisse significative, ces deux dernières années est directement imputable aux difficultés accrues pour obtenir un titre de séjour.

RA 2024—OGFA—1

| **Santé Psychique : La poursuite du voyage vers la guérison à travers l'Art Thérapie**

Les personnes que nous accompagnons sont souvent freinées par le traumatisme de l'exil, se manifestant par des troubles du sommeil, des difficultés de mémorisation ou de la dépression. Toutefois, elles sont généralement réticentes aux soins thérapeutiques classiques. Pour répondre à cette problématique, le Pôle Migrants a mis en place un projet d'art-thérapie, financé par la Fondation de France, pour les années 2023 et 2024. Ces séances, proposées à Pau, Oloron et Orthez, visent à améliorer leur santé et à encourager une prise de conscience qui facilite une poursuite des soins. 8 résidents du CPH en ont bénéficié en 2024.

| **La poursuite de l'implantation et du partenariat sur le territoire**

Depuis 2019, l'OGFA s'est implanté à Orthez, réunissant sur sa plateforme : un CADA de 37 places, un CPH de 18 places, un service pour Mineurs Non Accompagnés de 22 places et une Résidence Accueil de 10 places. Cette présence locale, renforcée par des partenariats actifs (Mairie, CLSPD, réseau parentalité, etc.), favorise notre développement et l'intégration des réfugiés. Les résidents y trouvent non seulement des opportunités de logement et d'emploi, mais aussi une solidarité entre pairs, qui facilite leur installation. Cette dynamique collective permet la transmission de repères, instaure un sentiment de sécurité et facilite l'intégration.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

| **Les délais d'obtention d'un titre de séjour qui se rallongent**

La situation concernant l'obtention du titre de séjour est toujours aussi contraignante, prolongeant ainsi les délais administratifs. Pour les personnes de moins de 25 ans, cette attente se traduit par l'impossibilité de bénéficier de l'allocation financière de la Mission Locale et par des difficultés d'accès aux formations. Ces retards administratifs, ainsi que les délais plus longs pour signer le Contrat d'Intégration Républicaine et commencer les cours de français, se traduisent par une **perte de temps significative, aggravant les délais de prise en charge des personnes en CPH.**

À cela s'ajoutent les **difficultés entraînées par la dématérialisation des procédures**, comme la plateforme de l'ANEF (Administration Numérique pour les Etrangers en France). Les dysfonctionnements du site, toujours présents, entraînent là aussi des retards pour l'obtention du titre de séjour.

| **Mettre à profit ce temps d'attente**

Pour pallier les délais administratifs, **l'équipe encourage les résidents à s'impliquer dans diverses activités**, telles que l'apprentissage de la langue et des activités sportives, culturelles ou bénévoles. Ces initiatives, soutenues par des partenariats locaux, visent à renforcer la maîtrise du français, élargir le réseau social, tisser des liens et découvrir le territoire. Ces engagements favorisent une dynamique positive et consolident le parcours d'intégration des réfugiés.

| **Garantir un accès équitable aux soins de santé pour tous, indépendamment de la langue parlée**

La question de la santé reste un défi majeur pour les réfugiés. La multiplicité de nos actions de communication et notre collaboration avec les différentes associations du territoire, nous ont permis de nous unir, afin de faire remonter plus stratégiquement les problématiques d'accès à la santé et à l'interprétariat. A ce jour nous constatons une amélioration des prises en charge en CMP, avec des délais d'attente d'environ 2 mois au lieu de 8. Notre partenariat avec la CPAM nous permet également de trouver des solutions ponctuelles pour des médecins référents, lors de pathologies chroniques notamment. Dans l'ensemble, l'accès aux soins reste très difficile, mais nous avons pu percevoir des améliorations, qui nous encouragent à poursuivre nos liens partenariaux, ainsi que nos actions.

PERSPECTIVES

| **Une politique nécessitant des délais de prise en charge plus courts, afin de désengorger les CADA.**

Les CPH jouent un rôle crucial en soutenant les réfugiés les plus fragiles dans leur transition vers une vie indépendante et intégrée en France, en leur offrant les outils essentiels pour reconstruire leur avenir dans de bonnes conditions. Cependant, au-delà des freins administratifs qui rallongent les délais de prise en charge, chaque personne a des capacités d'intégration différentes. Le traumatisme de l'exil, le choc culturel et les deuils traversés sont autant d'obstacles à surmonter, pour permettre à chacun de reconstruire sa vie. Cette année, la durée moyenne de séjour dans notre CPH est de 17 mois, alors qu'elle est supposée être de 12 mois. Toutefois, malgré un accompagnement soutenu, tous n'ont pas les ressources psychologiques et intellectuelles pour atteindre l'autonomie nécessaire en un an. Malgré ce constat, notre perspective 2025 sera de trouver des leviers supplémentaires, afin de raccourcir ces délais sans faillir à la qualité de notre prise en charge.